



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 14/2020

Vevey, le 24 août 2020

Ne pas diffuser
**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal des jeudis 3 et 10 septembre 2020**

Réponses aux vœux de la commission de gestion, exercice 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 65ss du Règlement du Conseil communal, du 10 octobre 2014, la Municipalité répond comme suit aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2019.

SUIVI DES VOEUX 2017/2018

MONTREUX VEVEY TOURISME

- 3) La Commission de gestion (Cogest) aimerait connaître le retour du courrier transmis le 18 juin 2018 par la Municipalité à Montreux Vevey Tourisme (MVT) en lien avec la demande que la signalétique des panneaux « Enjoy Vevey » soit accessible et adaptée visuellement aux personnes en situation de handicap (hauteur des panneaux et taille des caractères).

Dans un courrier du 8 juin 2018, la Municipalité a demandé à MVT que "la signalétique des panneaux Enjoy Vevey soit accessible et adaptée visuellement aux personnes handicapées", en ajustant la "hauteur des panneaux, ainsi que la taille des caractères ". MVT n'ayant pas donné suite, la Municipalité les relancera prochainement.

Le secteur « Economie » de la DF va envoyer un courrier de relance à MVT avant fin août 2020.

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 4) La Cogest souhaite connaître où en est l'étude et quelles sont les premières pistes d'action sur la « future carte déchetterie » afin d'y intégrer plusieurs fonctionnalités en relation avec d'autres services (DJEFS : entrée piscine, DASLIG : carte sésame, etc.).

Ce projet sera actualisé en même temps que l'étude pour la nouvelle version de la déchetterie provisoire. La DEP relancera également les autres services pour identifier leur intention, ou pas de profiter d'une carte "commune". Il est à signaler que la version "multifonction" est une solution attractive mais plus onéreuse que la solution d'une carte dédiée uniquement à l'accès à la déchetterie. Il est important également de s'assurer que la solution de stockage des données des citoyens puisse être en conformité avec la LPD.

- 5) La Cogest souhaite avoir un compte rendu sur l'étude du projet de création d'une brigade « prévention et propreté » (jobs pour étudiants) afin de soutenir le personnel du service voirie et de la rencontre qui était prévue le 23 juin 2018 avec l'ancienne responsable de l'association Communauté d'intérêts monde propre (IG saubere Umwelt, IGSU) en Suisse romande.

La brigade « prévention & propreté » ou "équipe du weekend" est en fonction depuis le 05.07.2020.

1) Sa mission première « la propreté » est de procéder à des actions correctives en fin de journée et de collecter les déchets des utilisateurs des quais en fin de semaine. Cela permet d'éviter l'amas des déchets et de diminuer les quantités de déchets qui débordent des poubelles publiques le lundi matin.

2) Concernant la « prévention » l'ancienne responsable IGSU a informé la DEP qu'elle a pris sa retraite. Depuis 2018, la DEP poursuit ses campagnes de sensibilisation avec divers partenaires. Une approche différente du sujet « prévention » est en cours de discussion avec un acteur en communication de Vevey. Cette problématique sera également abordée en septembre 2020 avec la DASLIG dans le sens d'un projet intégrant les diverses communautés de Vevey

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION

- 8) La Cogest souhaite savoir si la DASLIG a mandaté la Municipalité d'envoyer un courrier au Canton afin de connaître la position de ce dernier quant à la pérennité de l'AIL et du RAIL.

Par son Municipal, la DASLIG a adressé, le 21 mai 2019, un courrier en ce sens à la Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS). La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a répondu le 1er juillet 2019 que l'Aide individuelle au logement (AIL) resterait en vigueur au moins jusqu'en 2022.

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 10) La Cogest aimerait connaître quels ont été les contacts pris par la Municipalité avec Mobilis et les VMCV, afin d'étudier la demande de l'introduction à Vevey des billets "court parcours" valables sur la zone 70.

Suite au premier vœu émis en 2018, un courrier avait été adressé à l'entreprise VMCV en date du 6 novembre 2019 pour leur faire part de l'intérêt de la Ville de Vevey à l'introduction d'un billet de type « court parcours » valable pour la zone 70. Ce courrier est resté sans réponse.

Afin de faire un point de situation dans l'état d'avancement de la procédure, et ayant été avertis préalablement qu'une telle procédure était longue, un appel a été passé auprès des VMCV en date du 4 juin 2020. C'est à cette date que nous avons appris que, suite à des changements de personnel, la procédure n'avait pas été initiée. De plus, de nouveaux renseignements remettant en cause la pertinence de l'introduction d'un tel billet nous ont été transmis. Afin de confirmer ou infirmer ces informations, un appel a été passé auprès de Mobilis en date du 26 juillet 2020. Suite à un préavis positif de la part de Mobilis, un courrier pour relancer la procédure a été adressé à la direction des VMCV en date du 3 août 2020, avec copie à Mobilis. Il est à noter que la procédure pour l'introduction d'un tel billet prendra entre 8 et 12 mois.

SUIVI DES VOEUX 2019

ADMINISTRATION GENERALE + SECRÉTARIAT MUNICIPAL

- 1) La Cogest demande qu'un rapport d'activité intermédiaire soit établi lors d'un départ de chef/fe de service afin d'éviter des lacunes dans le suivi des dossiers.

La transmission des informations et des dossiers est assurée par les adjoints respectifs des chefs de service concernés, en collaboration avec le Service des ressources humaines si nécessaire, ainsi que par le biais de la conférence hebdomadaire des chefs de service.

- 2) La Cogest aimerait que la Municipalité demande à la Confrérie des Vignerons un soutien humain afin d'assurer une réception et un gardiennage de qualité (2 personnes tous les jours, pas seulement le weekend) ou financier pour participer à l'accueil du Musée historique et de la Confrérie des vigneronns durant la période du festival Images.

Le personnel de la Confrérie dépend de la Confrérie des Vignerons et il existe déjà une collaboration entre le Musée historique et la Confrérie. Cette requête sera examinée en 2022, préalablement à la tenue du Festival Images et selon l'évolution de la situation sanitaire.

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION

- 5) La Cogest aimerait que la Municipalité envisage l'engagement d'un-e animateur-trice socioculturel-le pour la gestion de l'Espace Bel-Air.

Si la formule de travailler avec l'association de quartier APERO a été certainement pertinente au début, la DASLIG a pu constater les limites de cette façon de faire. D'une part, les prestations entre les deux maisons de quartier ne sont pas du tout équilibrées, d'autre part, les utilisateurs se plaignent maintenant de la difficulté d'identifier les activités de l'association APERO de celles de la maison de quartier. Le mélange des genres n'est ni bon pour la fréquentation, ni pour la légitimité de la maison de quartier. La DASLIG est donc régulièrement interpellée pour régler différents conflits entre l'APERO et les utilisateurs. Il faut cependant rappeler que la gestion de la maison de quartier est exclusivement le fait de bénévoles, dont la DASLIG salue l'investissement. Ce bénévolat a certes ses limites, notamment par rapport à la logistique nécessaire aux réservations de l'Espace par des tiers ainsi que la mise sur pied d'activités en faveur de la population du quartier. Ainsi, la DASLIG a demandé l'engagement d'un responsable de maison de quartier à 0,6 EPT pour la maison de quartier Espace Bel-Air afin d'harmoniser les pratiques et de créer de véritables synergies entre les deux quartiers, ainsi que de pouvoir utiliser pleinement l'outil d'intégration que sont les maisons de quartier. L'engagement d'un-e animateur/trice, à l'instar de l'organisation de la Villa métisse, permettrait de soutenir l'Association APERO dans les tâches administratives, mais également de développer les activités participatives avec la population. La DASLIG a demandé au service RH que ce poste de travail, pour un taux d'activité de 60 %, d'environ CHF 50'000.- brut par an soit porté au budget 2021.

- 6) La Cogest aimerait avoir un rapport annuel d'utilisation des maisons de quartier.

- Villa Métisse : les prestations proposées par les associations, les activités organisées par le Bureau de l'Intégration, les événements ponctuels et les changements significatifs sont exposés dans le rapport annuel de gestion.

Espace Bel-Air : étant donné que la gestion de la maison de quartier Espace Bel-Air a été confiée à l'association APERO, qui n'est composée que de bénévoles, cette dernière n'a pas le temps ni les ressources pour fournir un rapport annuel détaillé de l'utilisation de la maison de quartier.

Liste des associations occupant l'Espace Bel-Air en 2019 :

- L'A.P.E.R. O (Association pour les environs de la Place Robin)*
- La Leche League Suisse*
- Troc Savoirs Riviera*
- Oxitocinas*
- Saveurs Thaï Riviera*
- Association Multiculturelle d'Anatolie*
- EPER (Entraide Protestante Suisse)*
- Tremplin*
- L'ordre des avocats vaudois*
- Amnesty international*
- Réseau accueillante familiale de jour*
- Musées des contes*
- Danse folklorique valaisanne, groupe 13 étoiles*
- Swiss Riviera Toastmaster*
- Groupe d'improvisation théâtrale*
- Cinéclub espagnol*
- Projets du bureau de l'intégration : ateliers de naturalisation avec Caritas*
- OSEO Vaud – projet INIZIO*

Liste des associations occupant la Villa Métisse en 2019 et le nombre de fois qu'elles l'ont utilisée durant l'année 2019 :

- Association guinéenne, 6 fois*
- Association LaByronne, 1 fois*
- AVASAD – infirmière de la petite enfance, 50 fois*
- AVIVO (Association de défense et de détente de tou-te-s les retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s), 15 fois*

- AVO (Association Vevey Ouest), 14 fois
- CAMIR (Coordination Asile Migration Riviera), 43 fois
- El as por elas (Groupe de femmes brésiliennes), 4 fois
- EnVie de Dire la mort, 2 fois
- EPICOOOP (épicerie participative), 7 fois
- Femmes erythréennes, 2 fois
- PAN MILAR (accompagnement autour de la naissance pour femmes et familles migrantes), 9 fois
- PERMACULTURE RIVIERA, 11 fois
- SEL'LEMAN & ENVIRONS (échanges de savoirs), 12 fois

Les maisons de quartiers sont mises à disposition de différentes associations et groupes pour des rencontres ponctuelles, des activités pour le public, des comités ou des soupers. De plus les locaux sont loués le week-end aux habitants du quartier pour des fêtes privées.

Certaines associations utilisent les maisons de quartier pour offrir une prestation au public, comme la permanence de la CAMIR ou des infirmières de la petite enfance à la Villa. D'autres s'y réunissent pour organiser des projets sociaux avec leurs membres comme Epicoop ou Permaculture Riviera. L'objectif n'est pas de répertorier le taux d'occupation, mais d'offrir aux associations et au public un espace de rencontres et de partage autour d'un besoin ou d'un projet commun. Ainsi, il est difficile de définir le taux d'occupation par association, car cela varie selon le projet de l'association ou la pertinence de continuer ou non de proposer une prestation.

Pour 2019, l'occupation de l'Espace Bel-Air était en moyenne de 180 heures par mois, sans compter la période estivale. En effet, durant les vacances d'été, certaines associations sont également en congé, il y a donc un creux en juillet et août avec une occupation d'environ 80 heures par mois. Selon le mois, l'espace peut être plus fréquemment utilisé par exemple pour des événements spéciaux ou selon les demandes d'associations. Pour l'Espace Bel-Air, il est pour le moment, uniquement possible de fournir une appréciation globale. En effet, il est difficile d'établir un rapport détaillé, car nous ne disposons pas des ressources humaines nécessaires. L'Espace est géré par les bénévoles de l'association APERO, selon les conditions fixées dans la convention de collaboration. L'investissement en temps, pour l'établissement d'un rapport annuel d'utilisation, est trop important pour être imputé à du personnel non rémunéré.

En ce qui concerne la Villa Métisse, la responsable tient un agenda des locations et utilisations des locaux. Il est plus facile d'identifier la fréquence d'utilisation par les associations. La Villa est également utilisée chaque semaine pour des projets mis en place par la responsable elle-même, comme les mercredis après-midi avec les enfants du quartier, les repas de quartier du vendredi et le vendredi après-midi dédié aux aînés. Elle y organise également des événements ponctuels pour tous les habitants du quartier comme des vide-dressings ou des contes. La Villa est également utilisée tous les lundis et jeudis après-midi pour les ateliers de conversation organisés par le Bureau de l'intégration. D'autres projets du Bureau prennent place à la Villa, comme 1001 histoires.

- 7) La Cogest demande à avoir une explication claire sur la politique du logement choisie et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

En complément à la réponse apportée au vœu n° 2 du suivi des vœux 2017/2018, la Municipalité a entrepris une réflexion ayant pour base les axes suivants qui découlent les uns des autres :

- *quelle attractivité souhaitée pour la Ville de Vevey ?*
- *pour quelle structure de la population ?*
- *quelle-s nature-s de logements/d'habitat ?*
- *quels instruments souhaités pour atteindre l'objectif des logements/de l'habitat ?*
- *avec quels outils financiers et opérationnels ? (rénovation lourde de l'existant, politique foncière droit d'emption, droit de réméré, droit de superficie, achat, vente, ...). Ces axes devront être coordonnés avec les politiques d'aménagement du territoire et du logement des 9 autres communes de la Riviera.*

Sur proposition de la DASLIG, la Municipalité a décidé en juillet 2019 de mandater la société I-consulting pour : établir un portrait du territoire (analyse financière et structurelle) ; énoncer les scénarii de développement. Dans le cadre de l'élaboration en cours par la DU et la Commission de l'aménagement du territoire (CAT) des plans d'affectation (PA) pour chacun des quatre quadrants de la Commune, la Municipalité a également mandaté i-Consulting pour orienter la Municipalité,

pour chacun des quadrants, sur les pourcentages et le type de logements d'utilité publique (LUP – logements à loyers modérés ; logements à loyers abordables ; logements protégés ; logements pour étudiants). Des groupes de pilotage composés de représentants de la DAIE, de la DU et de la DASLIG et les Municipaux en charge de ces directions accompagnent les représentants de la société i- Consulting dans ces travaux. Vu la crise du COVID-19, la remise de l'étude a pris du retard. Cependant, les résultats de cette dernière seront connus d'ici fin 2020 et transmis à la Municipalité qui pourra ensuite se déterminer sur la politique du logement qu'elle souhaite mettre en œuvre dans son territoire.

- 8) La Cogest aimerait la régularisation et rattrapage rapide des décomptes de chauffage des bâtiments loués par la Commune, ainsi que la liste de tous les biens concernés.

La régularisation des décomptes chauffage sera effectuée d'ici la fin de l'année 2020 et une liste des biens concernés sera faite. A noter que des décomptes de chauffage et d'eau chaude ont été adressés aux quelques locataires qui en ont fait la demande.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE

- 9) La Cogest souhaite que la Commune suive de près le projet de turbinage de la Veveyse.

- *En cours.*

- 10) La Cogest aimerait que la Municipalité mette dans ses priorités le renouvellement des fenêtres du collège des Crosets qui ne sont pas performantes au niveau isolation thermique et qui actuellement sont équipées de systèmes de sécurités peu fiables à court et moyen terme.

- *Cette question sera reprise en temps voulu.*

DIRECTION JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS

- 12) La Cogest souhaite que la Municipalité fasse une communication sur les nouveaux axes du secteur jeunesse élaborés lors du premier trimestre 2019.

La DJEFS soumettra son rapport à la Municipalité dans les meilleurs délais afin de répondre à ce vœu. Elle précise qu'un diagnostic des besoins du terrain est actuellement en phase de réalisation par la nouvelle équipe des animateurs, raison du retard pris pour soumettre son rapport dans le premier trimestre 2019.

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 17) La Cogest aimerait que la Municipalité adresse une requête à l'Association Sécurité Riviera (ASR) préalablement aux phases de requalification de l'Avenue de Gilamont afin de viser à l'installation de plusieurs indicateurs de vitesse dans les deux sens sur cette voie. Le but est d'améliorer la sécurité des piétons, particulièrement sur le tronçon du terrain de Pra jusqu'à l'arrêt de bus « Ancienne Corderie », en passant par les tours de Gilamont.

L'achat d'un indicateur de vitesse n'est pas du ressort de l'ASR, s'agissant là d'une compétence communale. Cela étant, dans l'intervalle et afin d'améliorer la sécurité des piétons, l'ASR pourrait adopter les mesures suivantes :

- *Des indicateurs de vitesse pourraient être mis en place par l'Unité de Prévention, mais ce uniquement de façon temporaire et ponctuelle ;*
- *La pose de compteurs à tube, afin de procéder à une analyse du comportement des usagers cette mesure ne fournirait toutefois pas d'indication aux automobilistes par rapport à leur vitesse. Ces mesures sont pertinentes en tant que "préalables " à la requalification de l'axe lequel prévoira des aménagements propices à la modération de la vitesse.*

VOEUX 2020

DIRECTION DE LA CULTURE

- 1) La Cogest souhaite que la Municipalité conclue une convention de gestion avec la gestionnaire actuelle du Buro 19 et qu'un rapport annuel de l'utilisation soit rédigé (qui sont les utilisateurs, taux de fréquentation etc.).

La personne actuellement en charge des tâches logistiques du Buro 19 n'a plus l'usage de sa place de travail et a donc décidé de quitter le bureau. Une autre utilisatrice est d'ores et déjà intéressée à reprendre les tâches logistiques aux mêmes conditions, à savoir la possibilité de disposer gratuitement d'un bureau sur place et d'une petite rémunération en cas de bénéfice. Une convention de gestion entre cette nouvelle gestionnaire et la DC est actuellement en cours de rédaction.

Vous trouverez, en annexe, le rapport annuel de l'utilisation 2019 du Buro 19.

- 2) La Cogest aimerait que la Municipalité prolonge la validité de la Carte Sésame de février 2020 jusqu'en février 2021.

Cette prolongation de validité a déjà été faite. Les détenteurs de la carte Sésame ont été informés par courrier qu'en raison de la fermeture des institutions culturelles à cause du coronavirus, ils bénéficieront d'une nouvelle carte Sésame valable jusqu'en février 2021.

- 3) La Cogest souhaite que les événements de l'association « Vibiscum » soient inscrits au rapport de gestion.

Il n'est pas dans la pratique d'inscrire au rapport de gestion les diverses activités des associations veveysannes.

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 4) La Cogest aimerait que la DEP inclue dans son rapport l'activité effectuée par la Commission consultative de la municipalité sur les déchets.

Les procès-verbaux des commissions consultatives peuvent être consultés auprès des services concernés.

- 5) La Cogest aimerait que la Municipalité se penche à nouveau sur le projet de digue au Port de la Pichette.

- La Cogest souhaite qu'un contrôle annuel des locataires du Port de la Pichette soit fait ;
- La Cogest souhaite qu'une réflexion soit faite concernant l'agrandissement du Port de la Pichette.

La DEP réexaminera ces dossiers.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE + SECRÉTARIAT MUNICIPAL

- 6) La Cogest souhaite qu'un organigramme de l'administration générale soit tenu à jour.

Cet organigramme sera mis à jour dans le courant du mois de septembre 2020.

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTÉGRATION

- 7) La Cogest souhaite savoir si, à la suite de l'intégration en 2019 de la Fondation Apollo au sein de la Fondation le Relais, les baux ont été revus ?

Comme il s'agissait d'une fusion par absorption, tous les contrats de bail qui liaient la fondation Apollo aux régies ont été repris tels quels par la Fondation le Relais.

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT

- 8) La Cogest souhaite que la Municipalité trouve une solution alternative pour la fourniture de gobelets et vaisselle réutilisable suite à la cessation de la convention avec Ecocup.

La convention avec Ecocup prenant fin au 9 mars 2021, la Direction de l'urbanisme a débuté la recherche d'un nouveau partenaire proposant des prestations de location de gobelets réutilisables similaires à celles proposées actuellement par Ecocup. Il est cependant fort probable que des conditions de location similaires à celles proposées actuellement par Ecocup, conditions très favorables aux organisateurs de manifestations, ne puissent pas être retrouvées avec un nouveau prestataire.

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE + DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE + DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 9) Rue du Nord, zone piétonnisée : la Cogest souhaite que les trois directions concernées installent un système de barrière au centre de la Rue du Nord (entre les Rues des Tilleuls et des Marronniers), ou à ses extrémités, afin d'éviter le passage de véhicules non autorisés. Par ailleurs, la Cogest souhaite que la Direction de l'urbanisme entreprenne les démarches nécessaires pour que le tronçon concerné figure comme une zone piétonne et non comme une route sur les systèmes suivants : cartoriviera, Google maps, service GPS, open street map etc.

La Rue du Nord a été mise en zone piétonne en 2018. Il est important de rappeler que les zones piétonnes ont pour but, de donner de l'espace et la priorité aux piétons, de leur permettre de se déplacer sans être gênés par les véhicules et de réserver l'espace-rue à la vie sociale et commerciale. Néanmoins, comme le rappelle l'OSR (Ordonnance sur la signalisation routière) dans son art. 22c, « lorsqu'une plaque complémentaire autorise exceptionnellement un trafic restreint de véhicules, ceux-ci peuvent circuler tout au plus à l'allure du pas ; les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules bénéficient de la priorité ». Tel est le cas à la rue du Nord où l'autorisation de circuler est accordée aux ayants droits - dont font partie les riverains -, aux véhicules de service et aux véhicules de livraison. La police réalise ponctuellement des contrôles et il y a peu d'infractions constatées. De façon plus générale, il faut également tenir compte du fait que l'instauration d'une nouvelle mesure s'accompagne d'un temps d'adaptation pour tous les usagers. Dès lors, il n'est pas envisagé d'installer un système de barrière coûteux dans ce tronçon de rue. Le SIT a fait le nécessaire afin que la Rue du Nord apparaisse comme piétonne notamment dans GoogleMap et OpenStreetMap. La mise à jour cadastrale est en cours auprès de l'OIT (Office de l'information sur le territoire).

- 10) Règlement sur les procédés de réclames : la Cogest souhaite que la Direction de l'urbanisme puisse obtenir très rapidement les ressources en personnel nécessaires pour terminer l'élaboration du règlement sur les procédés de réclames, puis en assurer l'application (gestion des demandes et du contrôle). En effet, au-delà de clarifier la politique publique en matière des affichages de la publicité commerciale, culturelle et politique, ce règlement et son application auront des retombées positives en termes de recettes financières pour la commune.

Le règlement sur les procédés de réclames est en cours de finalisation à la DU. Dans le projet de budget 2021, des pistes sont étudiées pour permettre son application effective.

- 11) La Cogest souhaite qu'un aménagement plus sécurisé (au niveau du passage pour piétons) soit effectué sur l'Avenue de Gilamont à la hauteur du RKC.

Voir le point 15.

DIRECTION DES FINANCES ET ÉCONOMIE

- 12) La Cogest souhaite que le rapport d'audit financier et organisationnel soit transmis à l'ensemble des conseillers communaux.

La Municipalité s'engage à transmettre ces documents assortis d'une communication, ceci avant la fin de la législature.

- 13) La Cogest souhaite que la Direction des finances insère, dans la brochure des comptes, un tableau de suivi des amortissements des actifs immobiliers de Ville.

La Municipalité répond favorablement à cette demande et intégrera ce tableau.

DIRECTION DES FINANCES ET ECONOMIE + ADMINISTRATION GÉNÉRALE + MUNICIPALITE

- 14) Exonération des heures du personnel communal pour la Fête des Vignerons : la Cogest souhaite que la Municipalité et les directions concernées fournissent une explication concernant la base légale et le processus suivi qui ont permis, dans le cadre de la convention signée avec la Confrérie des Vignerons et suite à la Fête des Vignerons, à l'exonération quasi totale des heures de travail effectuées par le personnel communal pour la Fête des Vignerons 2019 (loi sur les communes, décision municipale, autres).

Comme indiqué lors des différentes séances avec la commission de gestion, la Municipalité a agi de manière à respecter l'équité de traitement entre toutes les manifestations. Aussi, les heures de travail du personnel communal ne sont facturées pour aucune manifestation se déroulant à Vevey, et la même manière de procéder a été appliquée dans le cadre de la Fête des Vignerons 2019. Il n'y a donc pas eu de décision municipale relative à ce point précis. Les décisions municipales y relatives sont celles liées aux différentes versions de la convention de concession du domaine public. Dès les premières versions, toujours en vertu de l'équité de traitement, l'exonération des heures de travail du personnel communal était prévue. Afin de fournir des informations plus précises à la commission de gestion quant à l'exonération des heures de travail du personnel communal dans le cadre des manifestations veveysannes, le Secrétariat municipal, la Direction des finances et l'Association Sécurité Riviera feront une analyse des coûts liés à l'organisation de diverses manifestations dans le but de pouvoir les comparer avec la Fête des Vignerons.

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE + DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE + DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 15) La Cogest souhaite que les services concernés, ainsi qu'ASR, réalisent, à court terme, tous les aménagements nécessaires à l'amélioration de la sécurité des piétons et au ralentissement du trafic automobile sur la Route du Rio-Gredon et sur toute l'Avenue de Gilamont. Les aménagements et installations sont notamment :

- la signalétique pour la sécurisation des passages piétons ;
- des marquages sur la route, des rétrécissements de chaussée ;
- l'installation des deux compteurs de vitesse commandés à ASR et leur installation à plusieurs endroits ;
- la présence d'agents pour sécuriser le passage des enfants aux heures d'écoles ;
- l'installation de radars de contrôle de la vitesse.

Le projet de réaménagement de l'avenue de Gilamont est prévu au plan des investissements (CHF HT 8.0 millions). Une communication au Conseil communal sera faite à ce sujet d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre du développement de mesures Covid-19 pour renforcer la mobilité douce, une bande cyclable de 1.5 m de large sera prochainement marquée dans le sens montant de l'avenue et en dehors des zones actuelle de chantier. Cette piste cyclable, débutant au Nord du carrefour de Corsier, permettra de réduire visuellement le gabarit de la route et ainsi la vitesse des véhicules. Concernant les différents points à sécuriser, notamment les passages piétons, une série de mesures seront mises en œuvre ces prochains mois.

PICHETTE

16) La Cogest souhaite que la Municipalité effectue une analyse sur l'ensemble du fonctionnement et l'exploitation de la Pichette (camping) :


- que le gardien du Camping de la Pichette ait un cahier des charges et que son contrat de travail soit mis à jour ;
- qu'un contrat écrit soit établi avec les résidents comprenant l'emplacement et la surface louée.

Le cahier des charges du gardien du camping de la Pichette sera mis à jour pour la prochaine saison, soit 2021.

Concernant les contrats pour les résidents, il existe un plan détaillé des emplacements du camping qui est régulièrement mis à jour. Les contrats pour les résidents sont renouvelés pour chaque saison en fonction de l'emplacement et de la surface occupée.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 24 août 2020.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.



Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud

Annexe : Vœux 2020 DC 1) - rapport annuel de l'utilisation 2019 du Buro 19

BURO19

Rapport 2019



LE BURO 19

Le BURO 19 est un espace de travail partagé dédié à l'administration culturelle mis à disposition, depuis fin 2016, des associations et artistes veveysans par la Direction de la culture de la Ville de Vevey. Situé à l'Athénée (Av. de Corsier 19), dans le même bâtiment que le Dansomètre (qui appartient à la Ville), l'espace est équipé de 6 places de travail partagées entre les différents locataires. Un accès WIFI, une imprimante A4 multifonctions, du petit matériel de bureau ainsi qu'un coin cafeteria sont mis à disposition.

Le BURO 19 répond à une demande manifeste. Un sondage mené en 2016 auprès de 160 acteurs culturels locaux avait permis d'apprendre que près de 80% d'entre eux étaient intéressés par la création d'un tel espace. En effet, les artistes et associations qui n'ont pas les moyens de louer un bureau à l'année y ont vu un fort intérêt pour accomplir les tâches administratives inhérentes à toute activité culturelle et avec l'avantage de pouvoir l'utiliser de manière ponctuelle ou régulière moyennant un tarif très avantageux. Mis à disposition gratuitement par la Ville, les tarifs de location - à partir de 20 francs - couvrent les frais d'exploitation des lieux.

Le BURO 19 répond ainsi à des besoins très concrets de locaux, mais favorise également les synergies entre acteurs culturels et le partage d'expériences, d'outils et d'actualités.

GESTION DU LIEU

L'exploitation du lieu a, dans un premier temps, été déléguée à TheWorkHub sàrl, en étroite collaboration avec la Direction de la culture. En 2018, il a été décidé de revoir le fonctionnement. Une utilisatrice du lieu s'est proposée de gérer les réservations, ainsi que quelques tâches logistiques (café, papier d'imprimante, etc.) en échange de la possibilité de disposer gratuitement d'un bureau sur place et d'une petite rémunération en cas de bénéfice.

LOCATAIRES, RECETTES ET COMPTES 2019

En 2019, trois associations ont utilisé régulièrement le bureau à l'année. Quatre associations et un particulier l'ont occupé de manière ponctuelle pour du travail administratif en journée ou pour des réunions de comité en soirée. Au niveau financier, les recettes de Fr. 2'380.- permettent de couvrir les charges s'élevant à Fr. 2085.- (matériel de bureau, internet, imprimante). L'exercice se solde par un petit bénéfice de Fr. 295.- qui a été reversé à la personne en charge des tâches logistiques.

| Recette locations Buro19 | | CHF 2'380.- |
|---|---|------------------|
| Bénéficiaires | Utilisation | Montant |
| AVIFF - Association Vevey International Funny Film Festival | 2 places, forfait 5 mois illimités | 800.- |
| Musée des contes et récits - Nathalie Jendly | 1 place, 1j/semaine pendant 4 mois | 320.- |
| AFM - Association de la Ferme Menthée | forfait 10 séances en soirée | 100.- |
| Pierre Pistoletti, auteur | 1 place, 2j/semaine pendant 2 mois | 240.- |
| Because Prod. | tout le bureau, 10 jours | 780.- |
| Fête de la Danse | 1 place, 2j/semaine pendant 1 mois + 1 journée | 140.- |
| Dansomètre | illimité | selon convention |

PERSPECTIVES

Afin de pérenniser l'outil, une réflexion est en cours pour adapter les tarifs aux contraintes des acteurs culturels, mettre en place des actions de communication à travers l'organisation d'événements, conférences, cours, etc. pour faire connaître plus largement le lieu. Plusieurs nouveaux locataires ont déjà manifesté leur intérêt à louer une place de travail en 2020.

